



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS + SUISSE

Réponse au postulat du Conseiller général Gérald Nanchen Conthey : ses alpages et ses sentiers pédestres

Le Conseiller général Gérald Nanchen, qui a déposé son postulat lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2021, souhaite que la Commune de Conthey puisse proposer d'autres buts d'excursion que Derborence, dont notamment dans les alpages, et offrir des activités, en lien avec un tourisme quatre saisons, dans le but de favoriser une meilleure promotion des sentiers et un tourisme de mai à novembre. Il est également suggéré un entretien optimal et une sécurisation de certains passages, ainsi que l'amélioration de la signalétique sur certains tronçons.

1. Préambule

Le présent document vise à répondre au postulat, d'une part au travers de précisions sur les spécificités des différents sentiers pédestres, et d'autre part, en précisant le travail réalisé par les Services communaux.

2. Etat des lieux

La Commune de Conthey propose environ 130 km de chemins pédestres sur son territoire. Ces chemins sont séparés en 2 catégories : des chemins de randonnée et des chemins de randonnée de montagne (selon définitions des chemins pédestres communaux annexés en page 3).

3. Responsabilité

En vertu de l'art. 6 de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR – RS 704) et de l'art. 4 de l'Ordonnance sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (OCPR – RS 704.1), la signalisation des chemins de randonnée pédestre incorporés dans les plans cantonaux relève de la responsabilité des Cantons. En Valais, le Canton a délégué cette tâche à Valrando.

La Commune est chargée de réaliser l'entretien des chemins ainsi que le contrôle du balisage. Elle a le choix de poser des mains courantes aux endroits qu'elle juge opportuns et nécessaires. Toutefois, elles doivent faire l'objet d'un contrôle régulier. En cas de défaut, la Commune peut se voir poursuivre en justice, le propriétaire de l'ouvrage étant responsable de ce dernier, selon l'art. 58 du CO.

4. Actions communales pour nos sentiers

En 2016-2017, Valrando a fait parvenir à la Commune un rapport pour la mise à niveau de son réseau. Ledit rapport a soigneusement été éclairci avec Valrando et les modifications souhaitées ont été apportées par l'équipe des travaux publics.

En 2021, le balisage de Miex à la cabane de Prarochet a été renouvelé. Une section importante du chemin de la Croix de l'Achia à Lodze a été refaite à neuf, représentant un investissement de plus de Fr. 60'000.00. Malheureusement, le chemin en question étant qualifié de « secondaire », ces travaux n'ont pas bénéficié d'une subvention du Canton, qui ne l'alloue uniquement que pour les chemins dits « principaux ».

SECRETARIAT GENERAL

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

chancellerie@conthey.ch
www.conthey.ch



Durant la belle saison, 1 employé communal est entièrement dévolu à l'entretien des chemins pédestres. Des étudiants lui viennent en renfort en période estivale pour dégager les chemins, les remettre en état et y assurer la pratique de la randonnée en toute sécurité. Lors de travaux conséquents, les employés des travaux publics ou des entreprises externes sont mandatés pour les réaliser.

L'employé en charge de l'entretien des chemins pédestres a suivi un cours de perfectionnement sur la signalisation des chemins. Vous n'êtes pas sans savoir que dans certains Cantons, le marquage/balisage est effectué par des bénévoles retraités. Il serait peut-être intéressant d'entreprendre une démarche participative auprès de nos aînés ou autres bénévoles pour entretenir la signalétique de nos beaux chemins.

Il est à relever par ailleurs qu'une attention particulière va être apportée pour améliorer la signalisation, notamment aux différents croisements.

5. Action de l'Office du tourisme pour nos sentiers

La majorité des sentiers de randonnée et parcours sportifs, dont notamment ceux en lien avec les alpages et le bisse de la Tsandra, sont disponibles sur le site Internet des Coteaux du Soleil, via le lien <https://www.lescoteauxdusoleil.ch/fr/randonnees-parcours-sportifs-406.html>. Il est à signaler, par ailleurs, que certains sentiers communaux sont également répertoriés sur plusieurs sites Internet, dont notamment celui concernant [Les Bisses du Valais](#) ou celui de [Valais Wallis Promotion](#) (cf. Les 10 plus belles randonnées automnales – Tours – Itinéraires VTT...).

Il est à préciser que Valrando et Valais/Wallis Promotion sélectionnent en Best Of les sentiers balisés, dont notamment les itinéraires randonnée, les itinéraires VTT, les bisses et les sentiers découverte, qui figurent sur les cartes et les brochures, du fait qu'il leur paraît impossible d'y inclure toutes les destinations que pourraient découvrir les baladeurs et touristes.

Lors de sa séance du 26 juillet 2022, le comité de l'Office du tourisme des Coteaux du Soleil a décidé de créer, dans les 2 années à venir, un support dédié aux randonnées et aux sentiers. Son objectif est de mettre en valeur les sentiers homologués existants, listés sur Valrando mais non répertoriés sur les dépliants touristiques locaux.

6. Conclusion

Le Conseil municipal accepte le postulat en question et partage donc votre point de vue quant à la beauté des chemins comme celui du tour du Mont Gond, dont la réfection a été entreprise en 2021, l'importance d'une signalisation adaptée et le mérite de nos itinéraires à paraître dans des brochures touristiques.

Il est à noter toutefois que la signalétique mise en place pour les sentiers et itinéraires à vélo a été validée par Valrando. De même, cette association a procédé à des contrôles sur certains chemins de randonnée et a validé leurs caractéristiques et leur état de situation, se basant notamment sur la description de ce qu'un randonneur peut y rencontrer, description disponible sur les sites Internet précités.

Il semble par ailleurs contradictoire d'exiger la sécurisation de certains passages sur des sentiers aménagés comme en plaine, de solliciter un développement touristique plus soutenu et, dans le même temps, de rechercher la liberté offerte par nos chemins de montagne.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 1^{er} septembre 2022

Christophe Germanier
Président



Hervé Roh
Secrétaire municipal



Définitions

Les chemins de randonnée pédestre sont souvent balisés sur des chemins larges. Néanmoins, ils peuvent parfois aussi être étroits et accidentés. Les passages escarpés sont franchis par des marches et les endroits présentant un risque de chute équipés de balustrade. Hormis la vigilance et l'attention habituelles requises, les chemins de randonnée pédestre ne posent pas d'exigences particulières aux utilisatrices et utilisateurs. Ils doivent porter de bonnes chaussures de montagne avec une semelle profilée, un équipement aux conditions météorologiques et avoir avec eux des cartes topographiques.

Les chemins de randonnée de montagne passent parfois par des terrains difficilement praticables et souvent escarpés, étroits, voire exposés. Les passages particulièrement difficiles sont équipés de cordes ou de chaînes de sécurité. Les utilisatrices et utilisateurs doivent avoir le pied sûr, ne pas être sujets au vertige et être en bonne forme physique; ils doivent aussi connaître les dangers de la montagne (chutes de pierres, risque de glisser et de tomber, changement brusque du temps). L'équipement recommandé pour la randonnée pédestre est indispensable.